SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 7 octobre 2026

HEURE : 8 h 00

LIEU : Salle Memphré / Bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Elaine Thivierge, Bolton-Est

Était absent: Jody Stone, Stanstead

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 2 septembre 2026
5.	**ÉVALUATION**
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	**AMÉNAGEMENT**
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité 6.2.1 Magog - Règl. 3525-2026 - Règl. 3526-2026 - Règl. 3530-2026 - Règl. 3531-2026 - Règl. 3532-2026 6.2.2 Ogden - Règl. 2026.08 6.2.3 Orford - Règl. 951-15 - Règl. 955-4
7.	**DÉVELOPPEMENT DURABLE**
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Demande d'appui au Memphrémagog Conservation (MCI) auprès de la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Entente CREE – Campagne À l'école à pied ou à vélo, JE SUIS CAPABLE!

	7.2.3 Projet Circonflexe – Redistribution des sommes restantes
	7.2.4 Résolution - Demande de subvention VÉLOCE III
	7.2.5 Pneus d'hiver
8.	**SÉCURITÉ PUBLIQUE**
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités
9.	**ADMINISTRATION**
	9.1 Comptes à payer
	9.2 Offre de services – auditeurs 2026
	9.3 Prévisions budgétaires 2027 / Discussions
	9.4 Congé des fêtes 2026
	9.5 Prolongation période de probation
	9.6 Offre de stage en communication
	9.7 Contrat déneigement 2026-2029
	9.8 Demande soutien financier évènement Direction: santé
	9.9 Agence CHACHA – Logo et charte graphique
	9.10 Correspondance
	9.10.1 Pôle universitaire régional de Granby
	9.11 Ateliers de travail
	9.12 Divers
	9.13 Calendrier 2027 des séances du CA
	9.14 Équijustice
10.	**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandations CIC
	10.1.3 Signature entente avec Repreneuriat Québec
	10.1.4 Recommandation de projets – PAC / SQRI
	10.1.5 Graphisme Guide PAC
	10.1.6 Représentation – Économie Estrie
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
11.	**AFFAIRES NOUVELLES**
12.	**HUIS CLOS**
13.	**LEVÉE DE LA SÉANCE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8 h10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

365-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

9.	**ADMINISTRATION**
	9.15 Reclassement des postes budgétaires

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2026

366-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2026

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Le directeur général, Dominick Faucher dépose le rapport d'évaluation.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels vient présenter le rapport d'activités. Pour la révision du schéma d'aménagement et de développement durable, le questionnaire sur les enjeux des municipalités envers le schéma est terminé et a été envoyé aux municipalités qui ont jusqu'au 30 octobre prochain pour répondre. Deux rencontres sont planifiées soit le 4 novembre et le 11 décembre. La permanence poursuit le travail en lien avec la gestion de l'urbanisation en vue des rencontres avec les municipalités. Mélanie Desautels conclut avec l'inventaire des immeubles patrimoniaux qui a fait l'objet d'une rencontre avec les citoyens la semaine dernière.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ

6.2.1 Magog

Règlement 3525-2026

367-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3525-2026 de la Ville de Magog modifiant le règlement de plan d'urbanisme portant le numéro 3457-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3525-2026 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 3526-2026

368-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3526-2026 de la Ville de Magog modifiant le règlement de zonage et lotissement portant le numéro 3458-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3526-2026 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 3530-2026

369-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3530-2026 de la Ville de Magog modifiant le règlement de plan d'urbanisme portant le numéro 3457-2024 ;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3530-2026 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 3531-2026

370-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3531-20256 de la Ville de Magog modifiant le règlement de zonage et lotissement portant le numéro 3458-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3531 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 3532-2026

371-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3532-2026 de la Ville de Magog modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 3461-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3532-2026 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 Ogden

Règlement 2026.08

372-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2026.08 de la municipalité d'Ogden modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2024.06;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2026.08 de la municipalité d'Ogden, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.3 Orford

Règlement 951-15

373-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 951-15 de la municipalité d'Orford modifiant le règlement de zonage et de lotissement portant le numéro 951;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 951-15 de la municipalité d'Orford, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 955-4

374-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 955-4 de la municipalité d'Orford modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 955;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 955-4 de la municipalité d'Orford, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, présente le rapport d'activités. En développement durable, les travaux entourant le Plan climat portent notamment sur la préparation des consultations publiques. Des relances sont en cours afin de stimuler la participation, le nombre d'inscriptions demeurant limité. Sur le plan environnemental, le rapport des tributaires de 2025 est presque terminé, seule l'intégration de la cartographie reste à réaliser, tandis que la préparation du rapport de 2026 débute. Un soutien est également apporté à la rédaction des rapports de validation hydrique. Pour ce qui est des stations de lavage, à la suite d'une rencontre avec les municipalités riveraines du lac Memphrémagog, les renseignements relatifs à la tarification sont compilés et des précisions sont recueillies auprès de General Tech afin de transmettre aux municipalités les informations pertinentes et les points nécessitant encore une décision. Parallèlement, les travaux se poursuivent en vue de la présentation au lac-à-l'épaule consacré à la gestion de l'eau.

La mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques fait également l'objet de suivis avec les partenaires régionaux. Les échanges ont notamment permis de relever des enjeux liés aux modalités administratives, à la continuité du financement, au partage des données et à la cohérence réglementaire.

En gestion des matières résiduelles, une rencontre avec la Ressourcerie des Frontières a permis de présenter la proposition d'entente. La préparation du plan de réduction de la contamination se poursuit également à partir du gabarit transmis par ÉEQ. Une première version doit être déposée au plus tard le 15 décembre afin de permettre son évaluation et, au besoin, un accompagnement visant à apporter les ajustements nécessaires.

7.1.2 Demande d'appui au Memphrémagog Conservation (MCI) auprès de la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec

Un appui est proposé au projet du Memphrémagog Conservation, intitulé « Mise en œuvre concertée du plan de conservation du bassin versant du lac Memphrémagog ». Cette démarche vise à favoriser la conservation des milieux naturels prioritaires en renforçant la concertation et en outillant les acteurs du territoire. La contribution demandée consiste à participer aux rencontres de concertation ainsi qu'à réviser et à bonifier les documents de synthèse. Évaluée à 1 000 $ sur deux ans, soit 500 $ par année, cette contribution serait offerte en temps de travail plutôt qu'en soutien financier et s'inscrirait dans les objectifs de soutien aux organismes de conservation.

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

En matière de mobilité, la révision de la carte vélo s'amorce avec le mandataire, tandis que la saison de la patrouille vélo se termine et qu'un rapport d'activités sera présenté ultérieurement. Des rencontres ont aussi permis de dresser le bilan de certaines activités avec le TCE et d'assurer, avec le CSLE, le suivi du plan d'action relatif aux sentiers pédestres. Un tableau de suivi a été préparé pour faciliter la coordination des actions au sein de l'équipe. Le mandat de réalisation du carnet de randonnée progresse également en collaboration avec Rando-Québec.

7.2.2 Entente CREE – Campagne À l'école à pied ou à vélo, JE SUIS CAPABLE!

375-26 **CONSIDÉRANT QUE** le renouvellement de l'entente avec le CREE permettrait de poursuivre le programme Cyclistes avertis dans les écoles primaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement proposé est de 5 000 $ par année pendant deux ans, somme prise à même le budget du plan directeur vélo, avec une possibilité d'indexation du taux horaire en juin 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

De renouveler l'entente avec le CREE pour un montant d'environ 5 000 $ par année pour une période de deux ans, et que cette somme soit puisée à même le budget du plan directeur vélo.

ADOPTÉ

7.2.3 Projet Circonflexe – Redistribution des sommes restantes

376-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'objectif du programme Circonflexe était de favoriser l'accès aux loisirs aux personnes défavorisées en priorité;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des montants Circonflexe s'est faite pour les points « centraux » selon le fait que la Ville de Magog, la Ville de Stanstead, ainsi que le Canton de Potton recevaient 56 % du montant de 100 000 $, soit : Magog : 22 000 $, Stanstead : 22 000 $, Canton de Potton : 12 000 $;

CONSIDÉRANT QUE ces montants avaient été décidés en fonction du fait que les points centraux pourraient desservir les municipalités adjacentes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

De redistribuer le montant résiduel de 14 000 $ sous les mêmes proportions, soit : Magog : 5 500 $**,** Stanstead : 5 500 $, Canton de Potton : 3 000 $.

ADOPTÉ

7.2.4 Résolution – Demande de subvention VÉLOCE III

377-26 **CONSIDÉRANT QUE** le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) a pour objectif de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog administre une entente de coordination pour les quatre municipalités traversées par le réseau cyclable La Montagnarde, soit les municipalités de Stukely-Sud, Eastman, Canton d'Orford et la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog s'occupe également de faire les démarches et de présenter les demandes d'aide financière pour l'entretien de la piste cyclable de la municipalité d'Ayer's Cliff et de la Ville de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog et les municipalités gestionnaires ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* et s'engagent à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux cyclables de La Montagnarde, de la piste cyclable d'Ayer's Cliff et de la piste cyclable de la Ville de Stanstead sont admissibles à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que les montants demandés sont respectivement de 53 238 $, 4 060 $ et 7 069 $;

CONSIDÉRANT QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la MRC de Memphrémagog doit autoriser le dépôt de la demande et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissance que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

7.2.5 Pneus d'hiver

378-26 **CONSIDÉRANT QUE** trois autobus sont à recevoir en novembre et qu'une pose de pneus d'hiver sera requise ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Demers, ambulance manufacturer inc ;

IL EST PROPOSÉ PARLE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de la compagnie Demers, ambulance manufacturer inc, pour un montant de 5 966,58 $ plus taxes applicables pour l'achat et l'installation de pneus d'hiver sur les trois autobus à recevoir.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Dominick Faucher mentionne qu'une rencontre s'est déroulée le 1er octobre dernier avec les chefs pompiers afin de discuter des derniers programmes. Les gabarits seront envoyés au mois de novembre prochain.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Le CSP s'est rencontré le 29 septembre afin de discuter du bilan des cadets de la dernière saison estivale, des prévisions budgétaires 2024-2027, et examiner la résolution de la municipalité de North Hatley qui a pour objet d'interdire le colportage. Une rencontre avec Me Viau sera organisée afin d'aider la municipalité avec cet enjeu.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

379-26 **CONSIDÉRANT QUE** le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de QUATRE CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (447 316,55 $) comme ici au long reproduit ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de QUATRE CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT SEIZE DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (447 316,55 $) et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 OFFRE DE SERVICE – AUDITEURS 2026

Une seule firme en Estrie soumissionne pour des mandats au municipal, soit Raymond Chabot Grant Thornton.

Puisque la somme totale des audits pour les états financiers pour le Programme de subvention au transport adapté et au transport collectif ainsi que ceux requis aux fins de consolidation au 31 décembre 2026 pour la Corporation Ski & Golf Mont Orford s'élève à plus de 25 000$, les membres du comité administratif recommandent d'adopter une résolution pour le renouvellement du mandat au prochain conseil.

9.3 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027 – DISCUSSIONS

Mme Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe et responsable des finances, discute avec les élus des orientations budgétaires pour l'année 2027. Il est convenu de préparer le budget en prenant soin d'identifier des choix que les membres du comité pourraient être appelés à faire pour limiter la hausse de quote-part. Ainsi, une préparation préliminaire sera effectuée et les résultats analysés lors du comité administratif de novembre. Il est aussi question de la situation financière de la MRC et des besoins financiers préliminaires qui ont été identifiés afin d'avoir un budget équilibré pour la prochaine année. Les élus conviennent de poursuivre les efforts d'optimisation des services, puisque l'excédent accumulé a encore été fortement utilisé au courant de la dernière année.

9.4 CONGÉ DES FÊTES 2026

380-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC est peu fréquentée par les citoyens durant la période des Fêtes ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que la MRC ferme ses bureaux au public du 23 décembre 2026 au 4 janvier inclusivement.

Que les employés de la MRC soient payés en fériés du 24 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclusivement.

ADOPTÉ

9.5 PROLONGATION PÉRIODE DE PROBATION

381-26 **CONSIDÉRANT QUE** la probation de l'employé # 00382 devait prendre fin le 20 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé qu'un besoin de temps supplémentaire est nécessaire pour évaluer pleinement l'adaptation et la maîtrise des exigences du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

QUE la période de probation pour l'employé # 00382 soit prolongée pour une durée de quatre mois, soit jusqu'au 20 février 2027.

ADOPTÉ

9.6 OFFRE DE STAGE EN COMMUNICATION

382-26 **CONSIDÉRANT** la relance de la marque Entreprendre Memphrémagog et les besoins de visibilité et de promotion qui en découlent;

CONSIDÉRANT les nombreux mandats de communication prévus au cours de l'année 2027 en soutien aux activités de développement économique et territorial de la MRC;

CONSIDÉRANT le mandat organisationnel visant l'optimisation des communications internes et externes de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QU'un stage en communication permettrait d'accroître la capacité de réalisation de l'organisation tout en offrant une expérience formatrice à une relève professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU
D'autoriser l'accueil d'un stagiaire en communication pour la session d'hiver 2027 afin de soutenir la réalisation des différents mandats de communication de la MRC de Memphrémagog;

Et d'autoriser les dépenses d'environ 11 000$ associées à ce stage à même les sommes disponibles pour soutenir les projets en lien avec la planification stratégique du FRR.

ADOPTÉ

9.7 CONTRAT DÉNEIGEMENT 2026-2029

383-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC retient les services de la compagnie Entreprise MG pour le déneigement depuis plusieurs années et s'en montre satisfaite;

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 5 000 $ par année plus taxes applicables pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de la compagnie Entreprise MG pour un contrat de déneigement de trois ans pour la somme de 5 000$ par année plus taxes applicables.

ADOPTÉ

9.8 DEMANDE SOUTIEN FINANCIER ÉVÈNEMENT DIRECTION : SANTÉ

384-26 **CONSIDÉRANT QUE** la première édition de « Direction : santé! » se tiendra à Eastman les 23 et 24 octobre;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative rassemble plusieurs acteurs du milieu autour d'un objectif commun : promouvoir la santé, les saines habitudes de vie et le bien-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite la MRC pour une contribution de 2 000$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU

De ne pas appuyer financièrement la demande de l'organisme « Direction : santé! »

ADOPTÉ

9.9 AGENCE CHACHA – LOGO ET CHARTE GRAPHIQUE

385-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'agence Chacha propose à la MRC une stratégie marketing en développement Web, en conception-rédaction, en design graphique ainsi qu'en branding;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'agence Chacha a comme objectif de bonifier et développer des identités de marque de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'élève à 15 625 $ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON
ET RÉSOLU

D'accepter la proposition de l'agence Chacha pour la conception des identités et des univers graphiques, pour la création de maquettes et déclinaisons ainsi que pour la conception et montage du guide de normes graphiques, pour un montant de 15 625 $ plus taxes applicables à même les sommes disponibles pour soutenir les projets en lien avec la planification stratégique du FRR.

ADOPTÉ

9.10 CORRESPONDANCE

Le greffier-trésorier dépose le rapport de correspondance.

9.10.1 Pôle universitaire régional de Granby

Le comité administration a pris la décision de ne pas appuyer la résolution, puisqu'il n'y a aucun gain pour le territoire de la MRC.

9.11 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres du comité administratif conviennent d'organiser l'atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

- Quote-part du transport adapté

9.12 DIVERS

9.13 CALENDRIER 2027 DES SÉANCES DU CA

386 -26 **CONSIDÉRANT QUE** la direction de la MRC de Memphrémagog a établi un calendrier des séances du comité administratif pour l'année 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC adopte le calendrier annuel des séances pour l'année 2027 selon ce qui suit :

13 janvier 2027	8 h 00	7 juillet 2027	8 h 00
3 février 2027	8 h 00	11 août 2027	8 h 00
10 mars 2027	8 h 00	1er septembre 2027	8 h 00
7 avril 2027	8 h 00	6 octobre 2027	8 h 00
5 mai 2027	8 h 00	3 novembre 2027	8 h 00
2 juin 2027	8 h 00	8 décembre 2027	8 h 00

ADOPTÉ

9.14 ÉQUIJUSTICE

387-26 **CONSIDÉRANT QU'**il avait été convenu l'année dernière de ne pas inscrire au budget les services de médiation d'Équijustice;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun renouvellement officiel pour le soutien financier à l'unité de médiation citoyenne de la MRC pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'Équijustice a fait 37 interventions réparties entre 9 municipalités du territoire de la MRC pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

D'acquitter la facture reçue d'Équijustice pour un soutien financier total de 18 972 $, somme prise à même les intérêts générés durant l'exercice 2026 qui excèdent ce qui avait été prévu au budget.

ADOPTÉ

9.15 RECLASSEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES

387-26A **CONSIDÉRANT QUE** le budget initial de l'exercice 2026 a été adopté lors du conseil des maires tenu le 26 novembre 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité de réajuster les enveloppes budgétaires de la partie du Tourisme pour faire face aux besoins réels constatés au cours de l'exercice ;

CONSIDÉRANT que ces virements de crédits s'effectuent à montant constant et n'altèrent pas l'équilibre financier global du budget approuvé ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

SOIT approuvé le reclassement budgétaire (virement de crédits) selon la répartition suivante :

No poste	Description	Budget	Reclassement	Nouveau solde budgétaire
02-622-08-141	DE - Salaire - Tourisme	208 000 $	-24 200 $	175 000 $
02-622-08-310	DE - Frais de déplacement - Tourisme	600 $	150 $	750 $
02-622-08-331	DE - Téléphone Tourisme	7 100 $	-5 100 $	2 000 $
02-622-08-339	DE-site web et internet - entretien - Tourisme	0 $	3 800 $	3 800 $
02-622-08-340	DE - Frais de communication - Tourisme	40 000 $	8 100 $	48 100 $
02-622-08-342	Outils promotionnels - vêtements yés	5 000 $	1 000 $	6 000 $
02-622-08-411	DE - Honoraires professionnels Tourisme	32 000 $	10 000 $	42 000 $
02-622-08-429	DE - Assurances Tourisme	6 500 $	500 $	7 000 $
02-622-08-670	DE - Fournitures de bureau Tourisme	750 $	750 $	1 500 $
02-622-08-999	DE - Frais divers - Tourisme	7 058 $	5 000 $	9 117 $

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

Aucun rapport d'activités n'est présenté.

10.1.2 Recommandations CIC

FONDS D'IMPACT ENTREPRENEURIAL MEMPHRÉMAGOG (FIEM) / FINAN-163

388-26 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FINAN-163 et recommandent le soutien financier du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun recommandent un soutien financier du Fonds d'impact entrepreneurial Memphrémagog (FIEM) - Volet 1 | Soutien à l'expertise stratégique;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FINAN-163 et d'octroyer une aide financière au montant de TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 $) dans le cadre du Fonds d'impact entrepreneurial Memphrémagog - Volet 1 | Soutien à l'expertise stratégique.

ADOPTÉ

10.1.3 Signature entente avec Repreneuriat Québec

389-26 **CONSIDÉRANT** l'augmentation des demandes d'accompagnement en matière de repreneuriat sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QU'une ressource de la MRC a reçu une formation spécialisée en repreneuriat et participe activement à une communauté de pratique estrienne afin de développer son expertise et de maintenir ses connaissances à jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC de l'Estrie ont adhéré à ce partenariat, favorisant une approche concertée et le partage de bonnes pratiques à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT les avantages et les retombées découlant de cette entente pour les entrepreneurs, les cédants, les repreneurs et le développement économique du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

D’autoriser la signature de l’entente annuelle de partenariat en repreneuriat par le directeur général

ADOPTÉ

10.1.4 Recommandation de projets – PAC / SQRI

390-26 **CONSIDÉRANT QUE** les sommes disponibles proviennent de l’entente conclue entre la MRC de Memphrémagog et le ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d’appui aux collectivités (PAC);

CONSIDÉRANT QUE ces sommes représentent le solde résiduel découlant de l’appel de projets réalisé en 2025;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de poursuivre la mise en œuvre d’initiatives favorisant l’accueil, l’intégration et la pleine participation des personnes immigrantes au sein de la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations relatives aux activités à financer seront présentées plus dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI) en novembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU

D’affecter le solde résiduel disponible de l’appel de projets du PAC conclue avec le MIFI au financement des promoteurs suivants;

- Frigo communautaire Eastman, Activité : Un souper interculturel tissé serré, montant de 3 000$
- Acte d'amour, Activité: Tour du monde dans l’assiette – Nos saveurs se rencontrent au Québec, montant de 1 500 $
- Acte d'amour, Activité: Dansons ensemble – Des rythmes qui nous rassemblent, montant de 1 000$
- Acte d'amour, Activité: Saveurs en partage – Quand l’Inde, l’île Maurice et le Québec se rencontrent, montant de 1 500$
- Carrefour jeunesse-emploi Memphrémagog, Activité : Soirée de danse traditionnelle, montant de 2 876$
- Centre des femmes de Memphrémagog, Activité : Saveurs et rythmes du monde, montant de 1500$

D’autoriser la direction générale à signer tout document visant à mettre en œuvre la présente résolution.

ADOPTÉ

10.1.5 Graphisme Guide PAC

391-26 **CONSIDÉRANT QUE** le programme d’appui aux collectivités est un programme d’aide financière du ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI);

CONSIDÉRANT QUE le programme contribue, par un engagement partagé, à favoriser la pleine participation des personnes immigrantes et des personnes s’identifiant à des minorités culturelles, en français, dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la firme Sielo propose une soumission incluant entre autres la conception et la création de guides d’accueil en immigration;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU

D’accepter la proposition de la firme Sielo pour la conception et la réalisation des guides d’accueil en immigration pour la somme de 10 800$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ

10.1.6 Représentation – Économie Estrie

392-26 **CONSIDÉRANT QUE** la structure de gouvernance d'Économie Estrie prévoit que son conseil d'administration est composé des directrices et directeurs du développement économique des neuf MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE Marianne Auclair occupe le poste de directrice du développement économique et territorial de la MRC de Memphrémagog;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU

De désigner Marianne Auclair à titre de représentante de la MRC de Memphrémagog au conseil d'administration d'Économie Estrie.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

Marcella Davis Gerrish propose la levée de la session. Il est 12h50.

Greffier-Trésorier	**Préfet**